



Infolettre des clubs

Mise à jour – COVID-19

Le Conseil a prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 la date d'application des exceptions mises en place en raison de la COVID-19.

Nous avons prolongé ces mesures pour que les clubs puissent disposer de plus de souplesse pour planifier leurs concours après la fin juin.

Ces exceptions sont en place depuis quelques temps déjà et nous aimerions avoir les commentaires des clubs quant à savoir si ces mesures devraient être permanentes, si elles devraient être mises en application différemment et si certaines ne seraient plus nécessaires maintenant ou à l'avenir. Il faudrait que les modifications permanentes aux règlements soient approuvées avant la fin de juin pour qu'elles entrent en vigueur en janvier 2022.

Vous trouverez une liste de toutes les exceptions sur le site Web.

<https://aac.ca/fr/node/956>

Procédures relatives aux concours

Nous souhaitons rappeler aux clubs qu'ils doivent être conscients en tout temps de leurs obligations envers les compétiteurs et les juges et qu'ils doivent respecter les procédures appropriées.